



Compte Rendu de la réunion préparatoire

Pré-Réunion, par le bureau élargi, effectuée le lundi 30 mai à Sendets au Restaurant le Tison.

Présents :

1. BEAUDREY Jean-François (54 Ai 62) Président
2. BESSOT Michel (56 Tu 61) Trésorier
3. DUFAU André (54 Tu 59) ancien Secrétaire
4. FROGER François (49 Tu 53) Président d'Honneur
5. JOURNAUX Gérard (52 Tu 57) Commissaire aux comptes
6. JOURNAUX Guy (49 Ai 57 Au 58) Vice-Président
7. POUMEYROL Bernard (54 Ai 61 LF 64)
8. ROBIN Philippe (72 LM 78) Secrétaire

Absents excusés :

1. THIAUDIERE Christian (49 Bi 51)

Objet :

- Préparation de l'ordre du jour de la réunion mensuelle

Compte Rendu de la réunion
Bizanos, le 2 juin 2022 18h30

Présents :

1. BEAUDREY Jean-François (54 Ai 62)
2. BESSOT Michel (56 Tu 61)
3. BOURGEOIS Daniel (56 Au 62)
4. CAILLOT Marcel (52 LA 58)
5. COMBE Christian (54 Au 62)
6. D'HUISSIER Bernard (50 Au 57 Ai 58 Gr 59)
7. DUFAU André (54 Tu 59)
8. FROGER François (49 Tu 53)
9. JOURNAUX Gérard (52 Tu 57)
10. JOURNAUX Guy (49 Ai 57 Au 58)
11. MOUNETOU Pierre (46 Tu 48 LM 50)
12. POUMEYROL Bernard (54 Ai 61 LF 64)
13. ROBIN Philippe (72 LM 78)
14. THIAUDIERE Christian (49 Bi 51)
15. VINET Michel (53 LA 60 Ai 62)
16. ZIÉ-MÉ Daniel (52 Au 58 LF 59)

Absents excusés (ne concernent que ceux qui viennent habituellement aux réunions) :

1. ALVERHNE Pierre (79 LM 81)
2. DOUTEAU Guy (52 Da 56 Au 58) Réunion des AET de Dalat à Vogué (08)
3. PEGUILHÉ Jean-Louis (54 Tu 59)
4. PEYREFITTE Bernard (56 Au 60 Ko 62 LF 66)
5. SCHENKEWITZ Jacques (64 LB 69 Au 70)



1. Siège de l'association nationale des AET.

- Le prochain congrès national s'est tenu à Saint-Émilion le 20 mai. Michel BESSOT et Philippe ROBIN étaient délégués par la section des AET de Pau-Béarn à l'assemblée générale mais aucun des deux n'assista à la soirée de gala...
- La section a reçu 30 pouvoirs de vote sur 58 membres à jour de leur cotisation. Ce qui nous place en tête de la représentativité des sections pour cette AG.
- Lors de l'accueil des participants à l'AG, le secrétaire a discuté tour à tour avec le secrétaire général et le président général de l'association pour leur dire :
 1. Que nous apprécions positivement les mesures prises pour réduire les coûts
 2. Que nous gardons un certain scepticisme quant à la réalité à venir. Ce qui explique certains votes en abstention voire en opposition. Le secrétaire a précisé qu'il n'avait pas l'intention, sauf exception lors des discussions, à envenimer les débats mais qu'il se tenait à la disposition du bureau pour toutes explications complémentaires.
 3. A noter que seule notre section (dans la majorité des cas) a formulé des avis contraires ou des abstentions lors des votes de cette AG !!!! Même la section des Landes qui était auparavant en désaccord manifeste avec la politique du bureau de l'association a informé que cette année elle ne voterait pas contre compte tenu des dispositions prises pour la réduction des coûts.

• **Information générales communiquées par le bureau de l'association :**

1. Alain BAUDEL, ancien président général et actuel rédacteur en chef de la revue, est absent mais excusé par il n'a pas pu venir suite au lourd traitement médical que son épouse vient juste de commencer. Il en est désolé.
2. Le trésorier général, Guy COTTREEL, n'était pas présent. Mais son absence n'a pas été évoqué, sinon qu'il a été « remercié » de son action, il est sortant et non rééligible comme membre du bureau.
3. Il y a environ **2 500 cotisants** (toutes cotisations confondues dont environ 500 élèves à 10€ !) à l'association des AET ; 79 étaient présents à l'assemblée générale et 239 pouvoirs ont été validés avant l'AG. Soit environ **13% de votants**. L'assemblée générale ordinaire initiale ne peut donc se tenir car il faut au moins 50% de votants... Donc une seconde assemblée générale ordinaire est alors ouverte sans quorum (car les points de discussions nécessitant un minimum de 25 % ne font pas l'objet de la présente AG...) se référer au code de la mutualité article L114-12.
4. Il y a environ **1 500 abonnements** au magazine à 16€/an.
5. Le bureau cherche à fidéliser les jeunes !!!!
 - Le secrétaire est intervenu en disant que le problème n'étaient pas les jeunes des écoles où en sortant, mais les 30 / 60 ans qui n'adhèrent pas...
 - Le secrétaire procéda à un test dans la salle de l'AG en demandant aux sous-officiers AET de se signaler, il y en avait trois !
 - De même pour ceux qui ont fait une carrière civile (maximum 5 ans d'engagement après l'école) cela représentait environ ¼ des participants !
 - Le secrétaire n'a pas osé estimer la moyenne d'âge des participants...
 - Le secrétaire a fait remarquer que ces faits étaient quelques-unes des causes du manque d'adhésions à notre association...



6. Le bureau cherche à réduire les coûts dans tous les azimuts, déjà les frais bancaires et les coûts de téléphones vont baisser, d'autres contrats vont aussi être supprimés (affranchisseuse par exemple...) Tous ces efforts seront mieux visibles en 2023.

• **Résolutions soumises au vote de l'AG avis des présents à la réunion.**

- **A – 1^{ère} résolution approbation PV de l'AG 2021**

- **Consignes de vote : approbation : 16 (100%)**
- **Vote de la section 30 approbations**
- **RAS**

- **B – 2^e résolution : approbation rapport moral**

- **Consignes de vote : approbation : 10 (63%) abstention : 6 (38%)**
- **Vote de la section 24 approbations et 6 abstentions**
- **Pas de commentaires comme indiqués précédemment.**
- **Rappel non évoqué en AG comme quoi ce rapport moral élude certains aspects des tableaux des coûts comme la disparition assez conséquente des produits en vente... L'explication de la TVA a été très brumeuse... Etc.**

- **C – 3^e résolution : approbation des comptes de résultat et du bilan**

- **Consignes de vote : approbation : 10 (63%) abstention : 5 (31%) contre : 1 (6%)**
- **Vote de la section 19 approbations 9 abstentions contre 2**
- **Pas de commentaires comme indiqués précédemment.**

- **D – 4^e résolution : quitus aux administrateurs**

- **Consignes de vote : approbation : 16 (100%)**
- **Vote de la section 30 approbations**
- **Pas de commentaires**

- **E – 5^e résolution : Approbation du budget prévisionnel**

- **Consignes de vote : approbation : 11 (69%) abstention : 5 (31%)**
- **Vote de la section 21 approbations 9 abstentions**
- Le secrétaire a insisté sur le fait que pour une fois il y avait un budget correct et pas trop utopique mais que compte tenu de la difficulté potentielle de ne pas atteindre le nombre d'adhérents prévus et que les subventions pourraient bien ne pas être à la hauteur de ce budget quelques votes d'abstention ont été décidé par notre section.
- Concernant les subventions, le bureau nous informa qu'ils en avaient recherchées et demandées bien plus qu'auparavant...

- **F – Renouvellement du conseil d'administration**

- **6^e résolution : trois administrateurs actuels se représentent et un fin de mandat**

- **Consignes de vote : approbation : 16 (100%)**
- **Vote de la section 30 approbations**

- **7^e résolution : Nouveau candidat inconnu à ce jour : blanc-seing aux délégués de la section suivant les candidatures**

- **Vote de la section 30 approbations pour les deux candidats :**
 - Patrick MANDONNET (64 Tu 67 LM 75) Nouveau trésorier général**
 - Aurélien JACQUES (Au 88-95), Pdt de la section de Corse**



- **8^e résolution : Indemnisation des frais de déplacement des administrateurs nationaux non membres du bureau national** **Question cela a-t-il été budgétisé ?**
Réponse floue
 - **Consignes de vote : approbation : 9 (56%) abstention : 5 (31%) contre : 2 (13%)**
 - **Vote de la section 17 approbations 9 abstentions contre 4**
 - **Le secrétaire a demandé pourquoi il n'était pas fait usage des dons à l'association pour couvrir les frais de déplacements. La réponse a été de dire que ces remboursements par dons étaient dangereux et qu'un redressement fiscal était à craindre !!!**
 - **Le comité d'éthique avait été consulté à ce sujet il y a de très nombreuses années, il avait rendu un avis favorable devant être vérifié avec l'administration fiscale mais le conseil d'administration d'alors n'avait pas suivi cet avis !!!!!**
 - **Note post-AG : Le secrétaire a remarqué que le code de la mutualité de prévoit pas le terme « d'association » utilisée par la nôtre !!!! Nous avons peut-être un petit flou dans notre fonctionnement !**
- **G – 9^e résolution : Vérification des comptes approbation des membres proposés**
 - **Consignes de vote : approbation : 12 (75%) abstention : 4 (25%)**
 - **Vote de la section 23 approbations 7 abstentions**
 - **Sans commentaires**
- **H – 10^e résolution : Mandat pour étude vente ou location siège parisien**
Questions : estimation ? Est-ce possible avec code de la mutualité ? Pas de location ! Projet d'utilisation du montant de la vente ?
 - **Consignes de vote : approbation : 16 (100%)**
 - **Vote de la section 20 approbations**
 - **A part un AET pour la location, toute l'assistance est d'accord pour vendre le siège**
 - **Vente tout à fait possible par le code de la mutualité.**
 - **Montant estimé de la vente 700 000 € pour 92 m² dans un quartier qui devient assez malfamé avec des problèmes d'insécurité et de squats.**
 - **La location pourrait atteindre 2 200 €/mois MAIS nécessite de gros travaux qui sont assez inenvisageables... Et quid de la certitude d'être payé ! La colocation des bureaux est utopique car il y a de très nombreuses possibilités aux alentours qui sont très loin d'être toutes occupées...**
 - **Le mandat est pour lancer une étude complète avec les possibilités de déplacement de ce siège vers... ??? St-Cyr-l'école ou ailleurs. Dans l'enceinte d'un établissement militaire étant assez privilégié...**
 - **Le secrétaire a demandé que cette étude prévoie aussi un projet dans l'utilisation des fonds récupéré lors de cette vente... comme un projet spécifique... Le bureau a dit que cette somme devait être sanctuarisée... Bof !**
 - **A noter qu'un mémorial des AET est en cours d'étude, mais aucune précision nous a été donnée...**
- **I – 11^e résolution : Comité d'éthique**
Question : raison d'être ? Obligatoire ? Il nous a été dit que c'était prévu dans les textes du code de la mutualité... !!! ??? Après vérification ce n'est pas vrai rien ne stipule dans le code de la mutualité....



Dans les vingt dernières années ce comité ne s'est réuni que deux fois... Le vote des candidats a été globalisé et les délégués de la section ont donc voté pour l'ensemble sans abstention et sans refus.

- Jean-Claude BATTEUX : **Approbation : 16 (100%)** abstention : contre
- Guy COTTREEL : **Approbation : 4 (25%)** abstention : 2 (13%) **contre : 10 (63%)**
- Jean-Claude COULON : **Approbation : 16 (100%)** abstention : contre
- Louis MAITRE : **Approbation : 16 (100%)** abstention : contre
- Michel NUGEYRE : **Approbation : 14 (88%)** abstention : 1 (6%) **contre : 1 (6%)**
- Jean-Luc SEDON : **Approbation : 13 (81%)** abstention : 3 (19%) contre (*inconnu*)

- **J – 12^e résolution : Fixation des cotisations (maintien)**

- **Consignes de vote : Approbation : 15 (94%)** **contre : 1 (6%) (demande de réduction)**
- **Vote de la section 29 approbations et 1 contre (demande de réduction)**
- **Visiblement personne dans l'assistance ou le bureau ne veut comprendre que ce montant de cotisation est trop élevé...**

- **13^e résolution : Cotisation membre bienfaiteur 100€ (85 + 15)**

Nota : ne concerne vraiment que ceux qui paient des impôts... Calculs :

- Cotisation ce jour = 36 - 66% = 12 +15 Abt = 37 € (gain fiscal 24€)
- Cotis. Bienfaiteur = 85 -66% = 28,33+15 Abt = 43,33€ (gain fiscal 56€)
- **Consignes de vote : Approbation : 8 (50%)** abstention : 7 (44%) **contre : 1 (6%)**
- **Vote de la section 15 approbations 13 abstentions** **contre 2**

• **Autres :**

- **Un point très important a été annoncé lors de cette AG... Lorsque les comptes seront « meilleurs » le bureau du conseil d'administration de l'association envisage de permettre une redistribution d'une part de la cotisation vers les sections... Bien vérifier que ce point sera écrit dans le CR de cette AG !!!!**
- **La prochaine AG en 2023 aura lieu à Luçon (85). Le secrétaire a renoncé (pour cette fois-ci) d'évoquer l'idée que les AG soient tenues de préférences dans les lieux où les écoles, collèges ou Lycées ont existé. Ceci devant le peu d'empressement à trouver des candidats pour organiser des AG...**
- **Diverses présentations :**
 - a. **Site internet (Philippe HEMLED)**
 - i. **Le reçu fiscal devra y être téléchargé...**
 - ii. **A terme des AG pourraient être organisées via le site une année sur deux...**
 - iii. **Le secrétaire indiqua que ni sur le site des AET ni sur le site du Musée des AET, le chant des Enfants de Troupe était présent... Seul le Pdt des amis du Musée des Enfants de Troupe en pris note... Le bureau des AET a presque était désabusé de ma remarque !!!!**
 - b. **Entraide : (2 dossiers en 2021)**
 - i. **Aide d'un couple 98 ans (AET) et 101 ans (épouse) pour 1 200 € à noter que l'association a aussi demandé à la FNAM une aide qui fut trois fois supérieure...**
 - ii. **Début du dossier de la seconde demande, mais plus de réponse du demandeur !!!!**



- c. **A midi à la table où Michel et moi-même déjeunions, il y avait le père d'un AET « cotisant » de Lons qui était présent : BOISSIER... En fait c'est le père qui paie pour ses deux fils, à Paris, dont celui de Lons... C'est donc normal que nous n'en n'avons pas de nouvelles... Il n'est guère vraiment intéressé, son père l'a avoué en demi-teinte... CQFD ! Il est médecin militaire...**
- **Notre trésorier Michel BESSOT a été impressionné par la parfaite connaissance des dossiers par le Président National et l'équipe autour de lui.**
 - **En aparté au moment du départ du secrétaire, qui rencontra les membres du bureau de l'association, il lui fut dit que sa présence la veille au repas des présidents aurait été souhaitable...**

2. Un nouveau site internet pour notre association

www.ancienenfantdetroupe.org

Si vous constatez que votre inscription ne fonctionne pas ou qu'elle n'est pas validée au bout de 4 à 5 jours téléphonez au siège parisien au :

01 40 34 54 31

ATTENTION, les permanences au siège sont les lundis et mercredis seulement...

Le secrétaire de la section a pris quelques renseignements pour y créer une page spécifique à la section où nous pourrions publier des photographies de nos réunions, sorties, assemblée générales etc.

La liste des membres de notre section sera aussi mise à jour car il y a un nombre considérable d'AET qui nous sont « attribués » alors que nous ne les connaissons pas du tout et qu'ils n'habitent plus la région depuis des décennies... Et sauf contrordre de votre part une photographie de vous (si disponible) y sera adjointe.

Ce travail étant assez long vous serez tenu au courant de son avancement au fur et à mesure de nos réunions mensuelles...

3. Repas des anniversaires prévus pour 2022

- En 2022, les personnes suivantes seront concernées :
 - i. Albert ARTIGOLLE 90 ans
 - ii. Jean-François BEAUDREY 80 ans
 - iii. Jean-Pierre GEORGET 80 ans
 - iv. Gérard LARQUIER 80 ans
 - v. Pierre MOUNETOU 90 ans
 - vi. Jean-Louis PÉGUILLHÉ 80 ans
 - vii. Pascal RENAUD 70 ans
- En 2022 le repas des anniversaires ne sera pas fait en même temps que le 11 novembre mais vers cette date-là...

4. Quelques nouvelles d'absents ou de malades qui se sont manifestés ou qui ont été visités :

- La famille MARCHAN se relocalise vers Toulouse. Leurs informations vont être adressées à la section toulousaine.



5. L'astuce du trésorier (Rappel)

- Dorénavant vous trouverez au bas de chaque document que vous recevrez le RIB du compte bancaire de la section. Ainsi pas besoin de chercher le chéquier, le stylo, voir l'enveloppe et le timbre afin d'effectuer vos paiements...
- Il vous suffira d'indiquer dans l'objet du virement les raisons du paiement et éventuellement un choix si c'est nécessaire (par exemple canard ou bœuf...)
- **Saisissez le RIB sur votre application bancaire dès maintenant et vous pourrez l'utiliser sans attendre à la future occasion...**
- Le trésorier vous remercie de votre compréhension

6. Porte-Drapeau

- Notre Président a demandé aux Cadets de la Défense si un des cadets pouvait devenir le porte-drapeau de notre section... Attente de la réponse...
- **L'association des porte-drapeaux doit aussi être contactée.**

7. Anniversaires du mois en cours et du mois prochain :

- Mai
 - i. 02/05/1938 Bernard COQUEBLIN
 - ii. 14/05/1940 Gérard JOURNAUX
 - iii. 18/05/xxxx Yolande BOURREILH (l'année est cachée pour les dames...)
 - iv. 27/05/1938 Raymond KOPF
 - v. 29/05/1937 Ah ! non il n'y a personne pardon...
 - vi. 29/05/1944 Jean-Marie CLAVERIE
- Juin
 - i. Pas d'acte de reproduction en octobre...

8. Prochaine réunion mensuelle

- Réunion bureau lundi 27/06
- Réunion mensuelle jeudi 30/06

9. Divers

- **Repas de fin de semestre au Tison où la réunion mensuelle sera tenue à 18h30 juste avant le repas. L'invitation sera expédiée dans les prochains jours.**

Fin du compte-rendu de la réunion mensuelle qui fut suivi d'un repas informel par quelques épicuriens. XXX étaient présents...

Le Secrétaire,
Philippe ROBIN

Visas Président & Secrétaire

Le Président
Jean-François BEAUDREY

Page 7 / 7